



Victime d'une agression que faire pour être indemnisé ?

Par **singer91**, le **23/02/2009** à **17:39**

J'ai été victime d'une agression je me suis fait casser deux dents et il m'a aussi ouvert la lèvre supérieure j'ai eu 7 points de suture l'agresseur a été attrapé et je suis parti porter plainte j'ai envie de me faire refaire mes dents le plus vite possible sans déboursier trop d'argent malheureusement cette intervention coûte très cher et je n'ai pas de mutuelle quelle procédure faire pour pouvoir être entièrement prise en charge ? MERCI à tous ceux qui pourront répondre à ma question

Par **citoyenalpha**, le **24/02/2009** à **17:51**

Bonjour

A défaut de mutuelle saisissez la CIVI de votre lieu de domicile.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2313.xhtml>

Restant à votre disposition